SNES 95 : Mode d'emploi stages syndicaux

Les stages syndicaux, un droit pour tous !

Chaque enseignant, syndiqué ou non, dispose d'un capital de **12 jours par an** pour des **congés de formation syndicale** avec traitement intégral.

Comment s'inscrire ?

1) **Au moins un mois à l'avance,** remettre au chef d'établissement **une demande d'autorisation d'absence**, adressée au Recteur. Recopier et compléter le modèle n°1.

2) **Prévenir le SNES de votre participation**, dès que possible, selon le modèle n°2 :

- **MODELE N°1 : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.**

NOM, Prénom
Grade et Fonction
Etablissement

Date
Monsieur le Recteur de l 'Académie de Versailles S/C de M: (l)

Conformément aux dispositions
(Si vous êtes titulaire) de la loi n °84-16 du 11. 01.84 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
(Si vous n'êtes pas titulaire) de la toi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat,
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ..... au .....(2) pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera (3).....
Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Signature.

(1) Nom et fonction du Chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu à la demande d'autorisation d'absence).
(2) date (3) lieu et heure.

- **MODELE N°2 : COUPON-REPONSE**

A envoyer à stages@versailles.snes.edu et à snes95@versailles.snes.edu
ou par courrier à SNES VERSAILLES, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil Cedex.

Nom, Prénom : Catégorie :
Établissement : Ville :
Adresse personnelle :
Téléphone :
E-mail :

Je participerai au(x) stage(s) … (intitulé, lieu, date)